

**Le 12 août 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 12 août 2024, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

**1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2. Constatation du quorum**

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard René Doucet, Réjean Labarre, François Rousseau et Denis Carignan, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

8 personnes sont présentes.

**3. Adoption de l'ordre du jour  
2024-08-141**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption d'un procès-verbal
5. Rapport des comités et des activités du mois
6. Adoption des comptes payés et à payer
7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
8. Adhésion au Regroupement Énergie Renouvelable du Centre-du-Québec (RERCQ)
9. Achat d'un camion usagé dix roues
10. Financement d'un camion usagé dix roues
11. Championnat canadien de balle rapide U-15 – achat de billets de banquet
12. Adjoint au responsable du Service des travaux publics – nomination
13. Achat d'un ordinateur – Service des travaux publics
14. Autorisation de paiement pour services professionnels – Construction d'une nouvelle caserne et garage du Service des travaux publics
15. Autorisation de paiement – règlement d'emprunt 2024-04 – remplacement des conduites sur diverses rues – volet 2
16. Autorisation de paiement – règlement d'emprunt 2024-04 – remplacement des conduites sur diverses rues – volet 2
17. Appui et contribution financière à un OBNL à être constitué ou à Innov-Habitat Drummond pour la réalisation d'un projet d'habitation abordable sur le territoire de la municipalité
18. Période de questions

19. Levée de l'assemblée

Adoptée

**4. Adoption d'un procès-verbal  
2024-08-142**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2024 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu d'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024, tel que rédigé.

Adoptée

**5. Rapport des comités et des activités du mois**

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

**6. Adoption des comptes payés et à payer  
2024-08-143**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE la greffière trésorière adjointe certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 726 571,12 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'approuver les dépenses suivantes :
  - La liste des salaires du 30 juin au 3 août 2024 totalisant 119 446,19 \$;
  - La liste des comptes à payer par chèque au 30 juin 2024 totalisant 7 830,51 \$;
  - La liste des prélèvements bancaires au 31 juillet 2024 totalisant 16 740,61 \$;
  - Les comptes par paiement directs en date du 31 juillet 2024 au montant de 549 258,51 \$;
  - La liste des dépenses du *Centre Richard-Lebeau* en date du 30 juin 2024 totalisant 10 720,03 \$;
- D'en autoriser le paiement par la greffière trésorière adjointe, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs**  
**2024-08-144**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller le conseiller Jean Allard et unanimement résolu d'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

NOM	MONTANT	RAISON
Animagerie	2 046.56 \$	Camp de jour (Firme d'animation)
Association forestière du Sud du Québec inc.	50.00 \$	Camp de jour (Ateliers)
Autobus Aston	528.89 \$	Camp de jour (Sortie)
Aux mille et une fêtes	1 466.44 \$	St-Léo en famille (La tablee au cœur de St-Léo)
Basque, Catherine	219.00 \$	Remboursement (Camp de jour)
Bleu-K	86.23 \$	Camp de jour (application départs)
Boisvert et Fils Électriciens inc.	114.98 \$	Fête National (branchements)
Boucherie Alphonse Côté inc.	2 621.43 \$	St-Léo en famille (La tablee au cœur de St-Léo)
Camping Lac des Cypres	430.00 \$	Camp de jour (Sortie)
Camping Val-Léro	260.07 \$	Camp de jour (Sortie)
Championnat canadien U-15 masculin 2024	4 000.00 \$	Aide inscription au Championnat Canadien U-15 masculin de balle rapide 2024
Club Fy	1 844.32 \$	Camp de jour (Firme d'animation)
Duo énergies graphiques	870.51 \$	Camp de jour (Vêtements)
Hygiène Plus inc.	1 552.17 \$	Fête National (sanitaires)
Hygiène Plus inc.	2 161.52 \$	Loisirs (sanitaires)
Rivard, Marie-Josée	193.16 \$	St-Léo en famille (La tablee au cœur de St-Léo)
Sécurité Francheville inc	2 505.76 \$	Fête National (Sécurité)
Solution Animation	1 246.87 \$	Camp de jour (Firme d'animation)
Visa	168.97 \$	St-Léo en famille (La tablee au cœur de St-Léo)
Volcano Design	208.39 \$	Fête National ( coroplaste Soudure DR Lemire)
<b>Total dépenses</b>	<b>22 575.27 \$</b>	

Adoptée

**8. Adhésion au Regroupement Énergie Renouvelable du Centre-du-Québec (RERCQ)**  
**2024-08-145**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston :

1. **est** favorable aux projets de production d'énergie, à partir de sources renouvelables, tels que les éoliennes, l'énergie solaire, l'hydrogène vert, et autres élaborés pour répondre aux besoins énergétiques du Québec, et ce, en conformité aux grands objectifs du « *Plan de transition écologique* » de la MRC de Nicolet-Yamaska, auquel la municipalité a donné son appui;

2. **appuie** le règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, adopté à la majorité à la séance publique du 20 mars 2024;
3. **reconnait** l'importance de la mission du RERCQ, soit : **Analyser et synthétiser les informations pertinentes concernant les différentes possibilités de développement d'énergie renouvelable sur notre territoire et Informer et rassurer la population en démystifiant les sources d'énergies renouvelables et leurs impacts;**
4. **approuve** l'établissement du siège social du Regroupement Énergie Renouvelable du Centre-du-Québec au 1300, rue Principale à Aston-Jonction G0Z 1A0;
5. **reconnait** la nécessité d'investir financièrement à un fonds commun dédié aux travaux du Regroupement pour tout service utile, à la hauteur d'un montant approuvé par l'ensemble des municipalités adhérentes et qui sera déterminé selon les modalités standards du calcul de quotepart sur la base de la RFU des municipalités participantes;
6. **accepte** l'adhésion initiale au RERCQ pour la somme de 5 397,96 \$ établi selon la richesse foncière uniformisée de la Municipalité dont le montant total s'élève à 30 000 \$;
7. **est** favorable à l'implantation de projets d'énergie renouvelables sur son territoire si ceux-ci sont conformes aux lois et règlements fédéraux, provinciaux ainsi qu'à ceux de la MRC et de la Municipalité;
8. **s'engage** à respecter les règles de fonctionnement du RERCQ, notamment en ce qui a trait à la confidentialité et à l'éthique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et résolu à la majorité que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston adhère au Regroupement Énergie Renouvelable du Centre-du-Québec et y contribue financièrement.

Le conseiller François Rousseau vote contre cette résolution.  
La conseillère Sylvie René s'est abstenue au vote de la présente.

Adoptée

9. **Achat d'un camion usagé dix roues**  
**2024-08-146**

CONSIDÉRANT QU'un des camions dix roues du Service des travaux publics n'est plus en état d'être réparé ni assuré et doit être remplacé;

CONSIDÉRANT l'offre de Les Équipements Robichaud Inc. au coût de 100 000 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont satisfaits de cette offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu d'acheter un camion de marque Volvo VHD, 2014, ayant 171 210 km au compteur pour la somme de 100 000 \$, taxes en sus auprès de Les Équipements Robichaud Inc.

Adoptée

**10. Financement d'un camion usagé dix roues**  
**2024-08-147**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'achat d'un camion de marque Volvo 2014, modèle VHD;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet un financement par crédit-bail sera fait avec Groupe SFA à un taux de 8,4 %, fixe, pour 60 versements de 2 162,37 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu :

- D'obtenir un crédit-bail auprès de Groupe SFA à un taux de 8,4 % fixe, pour 60 versements de 2 162,37 \$, taxes en sus;
- QUE le maire Laurent Marcotte soit autorisé à signer tout document relatif à la présente.

Adoptée

**11. Championnat canadien de balle rapide U-15 – achat de billets de banquet**  
**2024-08-148**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acheter quatre billets, au coût de 30 \$ chacun, pour le banquet du Championnat canadien de balle rapide U-15 qui aura lieu le 13 août 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que des membres du conseil soient présents à l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'acheter quatre billets, pour un coût total de 120 \$, pour le banquet du Championnat canadien de balle rapide U-15 qui aura lieu le 13 août 2024

Adoptée

**12. Adjoint au responsable du Service des travaux publics – nomination**  
**2024-08-149**

CONSIDÉRANT la charge de travail grandissante au Service des travaux publics et qu'il est nécessaire de nommer un adjoint pour une meilleure gestion des projets en cours et à venir;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Brûlé correspond aux critères nécessaires à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu de nommer monsieur Denis Brûlé à titre d'adjoint au responsable du Service des travaux publics.

Adoptée

**13. Achat d'un ordinateur – Service des travaux publics  
2024-08-150**

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur qu'utilise le Service des travaux publics à plus de 10 ans et ne répond plus aux besoins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un nouvel ordinateur;

CONSIDÉRANT l'offre de ARCSYS pour un ordinateur portable LENOVO16/CI5-1235u/18Go/512SSD/CAM/W11P, pour un total de 1 987,47 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu de procéder à l'achat d'un ordinateur portable LENOVO16/CI5-1235u/18Go/512SSD/CAM/W11P, pour un total de 1 987,47 \$, taxes en sus auprès de ARCSYS.

Adoptée

**14. Autorisation de paiement pour services professionnels – Construction d'une nouvelle caserne et garage du Service des travaux publics  
2024-08-151**

CONSIDÉRANT le projet municipal de construction d'une nouvelle caserne et d'un nouveau garage pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la facture de J. Dagenais Architecte + associés inc. au coût de 35 500 \$, taxes en sus, qui correspond à l'avancement de la conception des plans;

CONSIDÉRANT les recommandations de paiement de Luc Arsenault de Techni-consultant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu de procéder au paiement de la facture JDAX24-04 de J. Dagenais architecte + associés inc. au coût de 35 500 \$, taxes en sus.

Adoptée

**15. Autorisation de paiement – règlement d'emprunt 2024-04 – remplacement des conduites sur diverses rues – volet 2  
2024-08-152**

CONSIDÉRANT QU'en date du 16 mai 2024 le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 2024-04 relatif au remplacement des conduites sur diverses rues – volet 2, pour un emprunt de 15 152 268 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un emprunt temporaire au montant de 15 152 268 \$ et portant intérêt au taux de 6,85 % auprès de la Banque nationale du Canada afin de défrayer les dépenses relatives au règlement d'emprunt 2024-04;

CONSIDÉRANT la facture de Groupe Colas au coût de 182 577,54 \$, taxes en sus, qui correspond au décompte no 1;

CONSIDÉRANT les recommandations de paiement de Benoit Yvon, ingénieur chez Stantec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu de procéder au paiement de la facture 3726381 de Groupe Colas au coût 182 577,54 \$, taxes en sus.

Adoptée

**16. Autorisation de paiement – règlement d'emprunt 2024-04 – remplacement des conduites sur diverses rues – volet 2**  
**2024-08-153**

CONSIDÉRANT QU'en date du 16 mai 2024 le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 2024-04 relatif au remplacement des conduites sur diverses rues – volet 2, pour un emprunt de 15 152 268 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un emprunt temporaire au montant de 15 152 268 \$ et portant intérêt au taux de 6,85 % auprès de la Banque nationale du Canada afin de défrayer les dépenses relatives au règlement d'emprunt 2024-04;

CONSIDÉRANT la facture de Groupe Colas au coût de 608 097,17 \$, taxes en sus, qui correspond au décompte no 2;

CONSIDÉRANT les recommandations de paiement de Benoit Yvon, ingénieur chez Stantec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu de procéder au paiement de la facture 3733285 de Groupe Colas au coût 608 097,17 \$, taxes en sus.

Adoptée

**17. Appui et contribution financière à un OBNL à être constitué ou a Innov-Habitat Drummond pour la réalisation d'un projet d'habitation abordable sur le territoire de la municipalité**  
**2024-08-154**

CONSIDÉRANT la proposition de l'Office d'habitation Drummond pour l'implantation de logements abordables sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'au terme de rencontres et discussions avec l'Office d'habitation Drummond, le conseil municipal est favorable à ladite proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu d'appuyer la réalisation d'un projet d'habitation abordable de 16 logements et d'autoriser l'octroi d'une aide financière comme suit :

- La donation du lot 5 839 327 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet, situé au 80 rue de la Station d'une superficie approximative de 5 683 m<sup>2</sup>;
- La valeur de cette contribution devra être établie par une évaluation de la valeur marchande;
- Au besoin, l'exécution de travaux par la Municipalité, selon entente au préalable;
- Un crédit des demandes de permis;
- Un crédit de taxes, applicable sur les taxes foncières et de services, sera déterminé ultérieurement.

La valeur totale de l'aide financière ne pourra excéder, selon la plus basse des éventualités, un million quarante mille dollars (1 040 000 \$) ou vingt pourcent (20 %) des coûts de réalisation du projet établi à la date d'ajustement des intérêts.

Adoptée

#### **18. Période de questions**

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

#### **19. Levée de l'assemblée 2024-08-155**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 19.

---

**Laurent Marcotte, maire**

---

**Galina Papantcheva, directrice générale**